



EXTRA

Envoyé en préfecture le 21/02/2022
Reçu en préfecture le 21/02/2022
Affiché le 21/02/2022 -
ID : 029-212901615-20220215-DCM_2022_1_2-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

N° 2022-1-2

L'an deux mil vingt-deux,

Le 15 février à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la salle Lannurien.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

Madame C. LE BER est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARLIER Morgane, CRENN Rachel, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikael, SINIC Aurélie.

Procurations : GOURVES Muriel à Cyril BERTHOLOM, HERFAUT Denis à SIMON Mikael, BERNARD Jean-Michel à ARZUR Yvon, LAGADIC Christophe à CASELLINO Mona, MILIN Claudine à CORNIC Karine

Excusé : CARIOU Philippe

Absente : LE BOSSER Olivia

Objet - APPROBATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROIS CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR - SALLE LANNURIEN - ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique que les centrales de traitement de l'air de la salle Lannurien ne sont plus en capacité d'assurer leur rôle dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est proposé de procéder à leur remplacement afin qu'elles soient conformes à l'accueil du public et des associations.

La proposition porte sur l'acquisition et l'installation de 3 centrales de traitement d'air double flux à échangeur contre flux avec filtration, reprise des tuyauteries, gaines et électricité.

Le budget prévisionnel est estimé, sur devis, à 39.300€ H.T.

Il est proposé de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de demander une subvention, au conseil départemental du Finistère, dans le cadre du Pacte Finistère 2030, à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

ID : 029-212901615-20220215-DCM_2022_1_2-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- > **APPROUVE** le remplacement total des 3 centrales de traitement d'air de la salle Lannurien
- > **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de ces travaux

Le Maire,
David DEL NERO

